

DOSSIER DE PRESSE - DÉCEMBRE 2021

**POLITIQUE DE L'EAU
ET RÉGIE PUBLIQUE :**
LES AMBITIONS DE LA METROPOLE

(T.Fournier)

“ sommaire ”



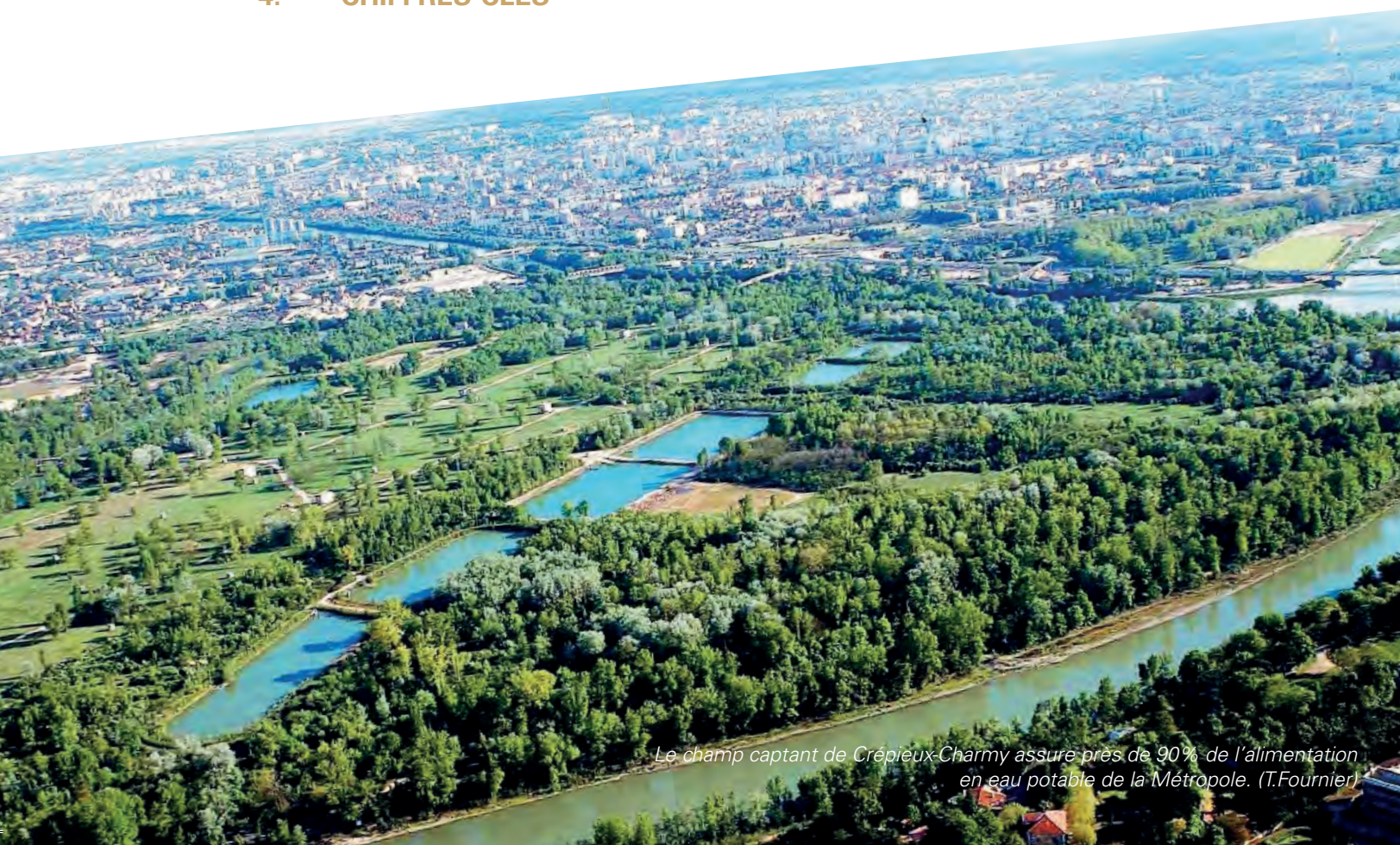
1. L'EAU BIEN COMMUN

2. UN CADRE STRATÉGIQUE : POUR QUOI FAIRE ?

3. LA CRÉATION DE LA RÉGIE PUBLIQUE

- 3.1 Protection et préservation de la ressource contre les pollutions
- 3.2 Diversification de l'approvisionnement et réduction des consommations
- 3.3 Modernisation du réseau
- 3.4 Les usagers au cœur du dispositif

4. CHIFFRES-CLÉS



Le champ captant de Crépieux-Charmy assure près de 90% de l'alimentation en eau potable de la Métropole. (T.Fournier)

1. L'EAU : BIEN COMMUN

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée Générale de l'ONU vote un texte indiquant que l'accès à une eau potable est un droit fondamental. Toutefois, la reconnaissance d'un tel droit ne se traduit pas toujours dans les faits par un accès à l'eau pour tous et toutes partout et notamment, pour les populations les plus fragiles et les plus vulnérables.



L'eau est un bien commun, c'est-à-dire un bien partagé par une communauté. Il est non exclusif - chacun doit avoir accès à une eau de qualité - mais potentiellement rival, son utilisation par un groupe d'acteurs entraîne de fait son éviction pour les autres.

Dans ce contexte, il s'agit pour la puissance publique d'assurer une répartition juste et

équitable entre les principaux usages : agricoles (70% de la consommation), industriels (20% de la consommation) et domestiques (10% de la consommation).

Depuis le vote de la résolution de l'ONU, la situation n'a fait qu'empirer et des experts estiment qu'en 2025, les deux-tiers des habitants de la planète seront affectés par des problèmes d'accès à l'eau en raison de la raréfaction de la ressource inhérente au réchauffement climatique mais aussi, et c'est moins connu, pour des raisons économiques ou d'accès à des réseaux d'eau, y compris en Europe.

Ce qu'on nomme « la pauvreté en eau » désigne la situation des ménages vulnérables qui sont raccordés au réseau d'eau mais dont la facture d'eau dans le budget est supérieure ou égale à 3 %. Pour ces personnes fragiles, l'accès à l'eau est techniquement réel mais financièrement trop souvent insupportable.

Et certains sont même dans une situation encore plus difficile : en France métropolitaine, 300 000 personnes n'ont même pas accès à un réseau d'eau potable. Dans la Métropole de Lyon, ce sont près de 18 000 personnes qui se retrouvent dans cette situation.

BRUNO BERNARD, PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DE LYON :

« La reprise en régie du service public de l'eau potable est un axe majeur des politiques publiques que nous menons.

La question de l'eau est en effet au carrefour des préoccupations : raréfaction de la ressource, risques de conflits d'usage, pollution par les micropolluants, difficultés d'accès à l'eau pour certains de nos concitoyens.

L'eau est le révélateur des enjeux de notre époque. En créant ce service public de l'eau et en portant une politique de long terme, nous essayons, à notre échelle, de répondre aux défis qui nous attendent en y associant les usagers car rien ne se fera sans une appropriation, par les habitants du territoire, de cette question fondamentale. »



La gestion de l'eau est donc un enjeu majeur, tant en matière d'accès à ce bien commun qu'en matière de santé publique.

La menace pèse sur les plus fragiles et, de façon plus insidieuse, sur l'ensemble de la population quand on constate que dans de nombreux pays, l'eau est devenue une marchandise sur laquelle on spéculé.

La régie publique permettra de mettre en œuvre une stratégie globale de préservation de la qualité des eaux.

Du fait des activités humaines, des micropolluants tels que des pesticides, des microplastiques, des plastifiants atteignent aujourd'hui les eaux souterraines et les eaux de surface.

L'objectif de la Métropole n'est plus d'augmenter les niveaux de traitement des eaux pour les dépolluer, mais bien d'agir sur la réduction de la pollution à la source en agissant sur les sources d'émission.

Enfin, la régie publique adaptera la gestion de la ressource en eau de façon à faire face au changement climatique et à la raréfaction de la ressource.

C'est pour cela que la Métropole étudie la diversification de son approvisionnement et œuvre à la réduction des consommations, que ce soit par la baisse des fuites du réseau d'eau potable, ou par la sensibilisation des consommateurs : agriculteurs, industriels et particuliers.

**ANNE GROSERRIN,
VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT :**

Nous défendons une gestion publique de ce bien commun pour répondre aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux.

Confier la gestion de l'eau à des groupes privés implique de se soumettre aux lois du marché, de rechercher de rentabilité, de profit alors même que l'eau doit profiter à chacun.

Cette gestion doit se faire dans le sens de l'intérêt général plutôt que pour les intérêts de certains. Il est donc désormais impératif de porter une vision à long terme et une gestion durable de l'eau qui appelle un engagement fort de l'autorité organisatrice du service public de l'eau qu'est la Métropole.



“

2. UN CADRE STRATÉGIQUE : POURQUOI FAIRE ?

”

Ce cadre stratégique fixe le cap de la politique de l'eau potable de la Métropole à l'horizon 2035, en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Cette vision à moyen et long terme vise à positionner le service public de l'eau potable comme un pilier structurant des politiques

publiques de la Métropole, notamment des politiques d'urbanisme, d'écologie et d'agriculture.

En définissant les grandes orientations de la gestion de la ressource en eau, ce cadre permet aussi de préciser les objectifs et le fonctionnement de la future régie publique de l'eau.

Ce cadre se décline autour de six axes :

- **AGIR** pour la préservation des ressources en eau potable
- **SÉCURISER** le système d'alimentation en eau potable à long terme et face aux crises
- **RAPPROCHER** le service de ses usagers
- **GÉRER** le patrimoine de façon performante et durable
- **RECHERCHER** l'amélioration continue des performances du service
- **RENFORCER** la cohérence des politiques publiques liées à l'eau potable



Lutter contre la pollution des eaux

AGIR POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU.

Il s'agit de la condition sine qua non pour sécuriser à long terme l'alimentation en eau potable des habitants du territoire. Avec le changement climatique, la disponibilité de la ressource diminue, pouvant entraîner des conflits d'usage, notamment en période estivale de forte demande.

Il est donc indispensable d'agir pour :

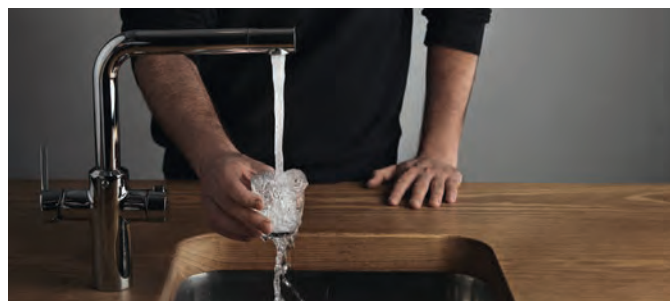
- **Préserver l'équilibre quantitatif** des ressources en eau en régulant les prélèvements et en favorisant la désimperméabilisation des sols pour recharger les nappes. Sur la durée du mandat, **les surfaces désimperméabilisées du territoire seront multipliées par quatre.**

Un accompagnement des agriculteurs vers des pratiques économes en eau sera également déployé.

Enfin, des actions de sensibilisation à la réduction de la consommation en eau à destination du grand public seront mises en œuvre.

- **Reconquérir et protéger la qualité des eaux.**

Cet objectif passe notamment par une politique d'acquisition foncière dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable, mais aussi par des actions de sensibilisation et de formation des agriculteurs aux effets de l'utilisation des pesticides dans les aires d'alimentation des captages.



SÉCURISER LE SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

À LONG TERME ET FACE AUX CRISES

Le changement climatique se traduit par une raréfaction de la ressource.

À l'horizon 2050, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse prévoit que le débit d'étiage du Rhône diminue de 10% à 40% et que la fréquence des événements climatiques violents - tempêtes, inondations et sécheresse - augmente. Cette réalité impose d'évaluer précisément les risques et de les anticiper, notamment en fiabilisant les infrastructures.

Sécuriser l'alimentation en eau potable passe bien sûr par l'optimisation et la préservation des ressources existantes (champ captant de Crépieux-Charmy en particulier) mais aussi par la recherche de nouvelles ressources.

Le champ captant de Crépieux-Charmy et ses puits. (Thierry Fournier)



RAPPROCHER LE SERVICE DE SES USAGERS

Cet axe de travail reste, à ce jour, un impensé de la plupart des politiques publiques de l'eau.

Il est pourtant un maillon indispensable de l'appropriation, par les citoyens, du service public de l'eau, un service qui concerne tous les habitants du territoire.

Pour remplir cet objectif, la Métropole prendra des mesures pour que l'eau potable soit réellement accessible à tous à un prix soutenable à long terme avec une tarification juste et équitable.

Enfin, les usagers seront pleinement associés à la gestion du service public de l'eau, grâce à leur participation au Conseil d'administration de la régie publique.

GÉRER LE PATRIMOINE DE FAÇON PERFORMANTE ET DURABLE



La Métropole se fixe pour objectif un renouvellement annuel de 1% des 4 000 km de canalisations du territoire, c'est-à-dire de renouveler en moyenne une canalisation tous les 100 ans.

Ceci permettra de réduire les pertes du réseau qui s'élèvent actuellement à 16% des volumes d'eau y transitant.

Au-delà de l'objectif de renouvellement de son patrimoine, le service public de l'eau potable de la Métropole va lancer des études pour renforcer la connaissance quant à l'état de ce patrimoine.

Renouveler ou rénovier le patrimoine a des impacts très concrets sur le cadre de vie des habitants, en générant des nuisances sonores et de circulation liées aux travaux.

C'est pourquoi la Métropole va optimiser ses interventions en les coordonnant avec les autres acteurs intervenant sur le territoire (travaux de voirie, réseaux d'énergie et de télécommunications) pour minimiser les impacts pour les communes et leurs habitants.



RECHERCHER L'AMÉLIORATION CONTINUE

DES PERFORMANCES DU SERVICE

Les performances d'un service d'eau potable se mesurent bien sûr en qualité technique mais aussi en **qualité du service rendu à l'utilisateur**.

La production et l'exploitation d'eau potable se doit de répondre aux attentes des usagers et de prendre en compte, non seulement la dimension environnementale, mais également **la dimension sociale**.

Tous les habitants doivent avoir accès à une eau de qualité.

RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

LIÉES À L'EAU POTABLE

Il est primordial que le service public d'eau potable soit au cœur de l'ensemble des politiques publiques de la Métropole.

Il s'inscrit dans la politique de transition énergétique et environnementale menée par la collectivité depuis un an et demi en visant une réduction de l'énergie consommée et une réduction des pollutions à la source.

La question de l'eau sera un élément essentiel dans les projets de développement urbain, d'aménagements de voirie et d'espaces publics afin d'améliorer la résilience du territoire et s'adapter au changement climatique.



“ 3. LA CRÉATION DE LA RÉGIE PUBLIQUE ”

La régie publique du service de l'eau sera opérationnelle le 1er janvier 2023.

Elle est un outil au service de la préservation de la ressource et de sa diversification.

La régie, grâce à son statut d'établissement public à autonomie financière et personnalité morale, permettra de faire participer des associations d'usagers, des associations environnementales ainsi que des représentants du personnel à son conseil d'administration.

Ces associations et représentants disposeront de voix délibératives et pourront ainsi directement peser sur les orientations stratégiques de la régie

3.1 PROTECTION ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE CONTRE LES POLLUTIONS



Une gestion 100% publique garantit que les choix seront faits en fonction de l'intérêt général.

Protéger les ressources en eau potable du territoire fait partie des priorités de la future régie. Ces ressources sont menacées par les pollutions liées à l'utilisation intensive de pesticides.

À titre d'exemple, le captage d'eau potable de Meyzieu a été temporairement suspendu en raison de concentrations anormalement élevées d'un herbicide.

La régie publique est un moyen d'agir auprès des agriculteurs pour les accompagner.

Pour protéger la ressource de toutes formes de pollutions, notamment agricoles, la Métropole et la régie conduiront une politique volontariste de long terme en privilégiant les actions de prévention pour réduire à la source les émissions de polluants.

Cela passe bien sûr par de la sensibilisation mais aussi par la mise en place d'un accompagnement des agriculteurs dans le passage au bio et par la préemption de terrains agricoles situés à proximité des champs captants.

3.2 DIVERSIFICATION DE L'APPROVISIONNEMENT ET RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS

Près de 90% de l'alimentation en eau potable de la Métropole provient du seul champ captant de Crépieux-Charmy situé à cheval entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, en bord de Rhône.

Face à la raréfaction de la ressource liée au changement climatique, la régie publique devra identifier de nouvelles ressources.

Des études vont être lancées dès l'année prochaine pour explorer plusieurs pistes : le lac des Eaux-Bleues à Miribel, la Saône...

Néanmoins, la recherche de ressources nouvelles n'exonère pas de démarches pour réduire les consommations, en particulier celles du monde agricole (70% de la consommation en été) et celle du monde industriel (20% de la consommation totale).

Dans cette perspective, la régie de l'eau accompagnera financièrement les agriculteurs à la mise en place de systèmes d'irrigation performants et peu gourmands (goutte à goutte par exemple).

La Métropole les soutiendra aussi pour recourir à des variétés plus adaptées au changement climatique et aux périodes de sécheresse.

À ce titre, la première ferme semencière métropolitaine sera inaugurée au début de l'année prochaine.

Concernant le monde industriel, la Métropole accompagnera à la réutilisation des eaux de process.

Enfin, des actions d'information et de sensibilisation, notamment en direction des scolaires, seront mises en place pour inciter les habitants à consommer moins.



3.3 MODERNISER LE RÉSEAU

Dans le cadre d'une gestion privée, les bénéfices dégagés par le délégataire profitent en priorité aux actionnaires.

Dans le cadre de la régie publique, les marges seront exclusivement utilisées pour l'entretien et le renouvellement du réseau.

Aujourd'hui, sur 100 litres d'eau qui circulent dans les canalisations du territoire métropolitain, 16 s'échappent et sont perdus. Il est donc impératif de réhabiliter et de renouveler les canalisations les plus dégradées pour atteindre un volume de perte de 10 litres.

3.4 ASSOCIER LES USAGERS AUX DÉCISIONS RELATIVES À L'EAU

Dans le cadre d'une gestion privée, l'utilisateur est consulté seulement a posteriori, pour donner son avis sur le service de l'eau.

Avec la création de la régie publique de l'eau de la Métropole de Lyon, les usagers seront pleinement associés aux décisions prises par la régie.

Pour la première fois en France, sur les 20 membres du Conseil d'administration de la future régie, quatre seront des représentants des usagers.

Pour choisir ces quatre personnes, la Métropole organise, tout au long de l'année 2022, un travail de concertation avec les associations environnementales et de consommateurs.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2022, une concertation sera mise en place afin de réfléchir à l'instauration d'une tarification sociale et environnementale favorisant les plus petits consommateurs aux revenus modestes et pénalisant, a contrario, les plus gros consommateurs.



“ 4. LES CHIFFRES CLÉS ”

- ... 1 309 878 habitants desservis
- 354 000 abonnés
- 5 500 capteurs de fuite
- 1 litre d'eau potable coûte 0,0031 €
- 62 réservoirs ou châteaux d'eau
- 4 045 km de réseaux
- 1 000 km de branchement
- 100 % de conformité microbiologique et physico-chimique
- 16 % de l'eau est perdue (fuites) dans le réseau d'eau potable



Château d'eau de Vénissieux. (T. Fournier)

Service Presse Métropole de Lyon

Régis GUILLET
rguillet@grandlyon.com
06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03